

PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

Date de la convocation : 29 NOVEMBRE 2022

Date de l'affichage : 29 NOVEMBRE 2022

Séance ordinaire du CINQ DECEMBRE DEUX-MIL-VINGT-DEUX

L'an Deux Mil Vingt-Deux, le cinq décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de ST Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves

Absents : Mme URBAIN Aurélie procuration à M. ROCHETTE Christian
 M. PELLISSIER Mathieu procuration à Mme RANCUREL Marie-France
 Mme BORONAT Virginie

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme RANCUREL Marie-France est désignée secrétaire de séance.

Préalablement au lancement de la réunion, M. le Maire, sur demande de C. ROCHETTE, propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant dans les questions diverses :

- Information sur les Installations de Stockage des Déchets Inertes (I.S.D.I.)

Proposition adoptée à l'unanimité.

2. ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.

3. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE EN FONCTIONNEMENT

M.A. CORTESE explique la nécessité d'adapter le budget de la commune, pour faire face aux augmentations des dépenses de fonctionnement dues :

- Aux augmentations du coût des énergies et des fournitures (chapitre 11)
- A l'augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale (chapitre 12)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative 10 :

Désignation	Budget avant DM	Diminution	Augmentation	Budget apres DM
011 Charges a caractere general	510 350.00 €	0.00 €	31 000.00 €	541 350.00 €
60612/011	55 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	65 000.00 €
60613/011	22 000.00 €	0.00€	15 000.00 €	37 000.00 €
6228/011	6 000.00 €	0.00 €	6 000.00 €	12 000.00 €
012 Charges de personnel	454 050.00 €	0.00 €	15 000.00 €	469 050.00 €
6411/012	248 900.00 €	0.00 €	5 000.00 €	253 900.00 €
6413/012	60 000.00 €	0.00€	10 000.00 €	70 000.00 €
022 Depenses imprevuees Fonct	46 170.00 €	-46 000.00 €	0.00 €	170.00 €
022/022	46 170.00 €	-46 000.00 €	0.00€	170.00€

4. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

C. CORVAL présente les propositions de subventions décidées en commission et précise que seules les associations qui ont envoyé une demande complète ont été retenues (avec bilan financier).

C. ROCHETTE souhaite avoir des précisions sur l'attribution de 50 euros aux Anciens Combattants. Le Maire explique qu'en cas de décès d'un Ancien Combattant, il est d'usage que la commune offre un apéritif à l'issue de la cérémonie. Il est évident que ceci doit s'organiser à l'avance. Lors du dernier décès, rien n'ayant été prévu, l'apéritif a été pris à l'Auberge du Pont et la note payée par M. ALLI, Président de l'association. La subvention correspond au remboursement de ces frais.

Le Conseil Municipal attribue, à l'unanimité, les subventions suivantes :

AMICALE SAPEURS POMPIERS	500.00
ANCIENS COMBATTANTS	50.00
LA PETANQUE REMILIEENNE SECTION JEUNES	500.00
US FOOTBALL	2 000.00
G TRAIL	250.00
3 COMMUNES POUR LE TELETHON	250.00
AMICALE DES PECHEURS DE L'ARC	50.00
APEI CAP ET HANDICAP	50.00
ASS France SCLEROSE EN PLAQUES	100.00
CAM RUGBY	60.00
ECHO DES MONTAGNES	50.00
ECHO DU BUGEON	100.00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	100.00
SPORT HANDICAP	50.00
LA PISTE EN HERBE	80.00
LES BLEUETS DE MAURIENNE	50.00
MAURIENNE JUDO	50.00
MLD VTT	50.00
ONACVG	50.00
RESTAURANT DU COEUR	100.00
TOTAL	4 490.00

5. PROJET DE TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA ROUTE DE BIOMONT : APPROBATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Y. ROL explique que les travaux de réparation de la route forestière de Biomont réalisés ne tiennent pas. La commune a mandaté le RTM et des sondages ont été réalisés. Le projet prévoit la création d'un mur de soutènement en enrochements bétonnés. La consultation sera lancée à la suite du dépôt de la demande de subvention et les travaux réalisés en mars. L'exploitant de la centrale sera contacté pour participation.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité le projet et son coût estimatif :

Maîtrise d'œuvre	6 800.00 € HT
Etude géotechnique de conception	2 749.00 € HT
Travaux (estimatif RTM)	23 995.00 € HT
TOTAL	33 544.00 € HT

Et autorise M. le Maire à demander la subvention la plus élevée possible auprès du Département de la Savoie au titre du FREE.

6. SUITE DU PROJET DE RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE

Le Maire propose de scinder le projet en deux tranches de travaux.

1^{ère} phase : création d'une salle de réunion.

Maîtrise d'œuvre et études (50%)	57 334.00 € HT
Travaux (base APD 04/2022)	406 789.00 € HT
TOTAL	464 123.00 € HT

2^{nde} phase : rénovation énergétique et mise en accessibilité PMR de la mairie

Maîtrise d'œuvre et études (50%)	57 334.00 € HT
Travaux (base APD 04/2022)	395 025.00 € HT
TOTAL	452 359.00 € HT

Ceci pour permettre d'optimiser la participation financière du Département de la Savoie au titre du FDEC. Le Conseil Municipal valide ce principe à l'unanimité.

Le Maire indique aux élus que la participation de la Région sera de l'ordre de 70 à 90 000 €.

L'Etat (DETR/DSIL) instruira le dossier en 2023.

L'endettement de la commune diminue progressivement.

Le CAUE et l'ASDER ont été consultés sur le volet énergétique/chauffage de ce dossier. Il a été décidé de maintenir dans un premier temps une chaudière gaz. L'ASDER réalise actuellement une étude d'opportunité sur la création d'un réseau de chaleur bois pour alimenter le secteur du groupe scolaire à la salle Rencontre. Les réserves nécessaires au futur raccordement de la mairie sont prévues. Ce projet, à échéance de 4/5 ans, est particulièrement pertinent puisqu'il permettrait d'utiliser la ressource en bois des forêts communales. Des communes voisines ont déjà fait ce choix et le retour d'expérience est positif.

C. ROCHETTE souhaite connaître le planning des travaux.

Le démarrage de l'opération est prévu pour l'automne 2023 pour la salle de réunion. La rénovation de l'existant suivra début 2024 avec un seul marché en deux tranches de travaux.

7. RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SUPPRIME l'emploi d'adjoint technique à temps non-complet (22h hebdomadaires annualisées) créé le 17 janvier 2019, non pourvu, à compter du 1^{er} décembre 2022.
- DECIDE, conformément à l'article L 332-8-5° du Code Général de la Fonction Publique (emplois dont la quotité de travail est inférieure à 50%), de créer un emploi non permanent d'agent de service en restauration scolaire :
 - grade d'adjoint technique de catégorie C,
 - à temps non-complet : 8 heures hebdomadaires annualisées,
 - pour la période du 2 janvier au 7 juillet 2023.
- DECIDE, conformément à l'article L 332-8-5° du Code Général de la Fonction Publique (emplois dont la quotité de travail est inférieure à 50%), de créer un emploi non permanent d'agent d'entretien des locaux :
 - grade d'adjoint technique de catégorie C,
 - à temps non-complet : 6 heures hebdomadaires annualisées,
 - pour la période du 2 janvier au 31 décembre 2023

Le Maire précise que l'agent qui sera recruté pour la restauration scolaire sera accompagné lors de sa prise de poste (formation).

Les élus évoquent le déficit du poste « restauration scolaire » du centre social DECLICC qui sera comblé par une subvention de l'intercommunalité. Ils s'inquiètent de voir que la gestion de ce service devient de plus en plus compliquée et de l'impact de l'inflation sur le coût du repas.

C. ROCHETTE rappelle le projet de création d'une cuisine centrale sur le territoire de Porte de Maurienne auquel la 4C participe.

8. FONCIER : REGULARISATION DE L'EMPRISE DU CHEMIN RURAL DES BROSSES

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'élargissement du chemin rural des Broses et au vu du plan de divisions établi par la SARL AAMARIGE GEOMETRE EXPERT 69220 LANCIE, une régularisation d'emprise de terrain avec échange est nécessaire :

BENEDETTO Pierre né le 25 septembre 1951 à Aiguebelle (73) et BENEDETTO Ghyslaine née OBE le 16 décembre 1954 à Chambéry (73), domiciliés 260 Montée de la Tiare à SAINT REMY DE MAURIENNE, cèdent à la Commune pour élargissement du chemin rural des Broses, les parcelles :

D 3517 pour 41 m²

Et D 3514 pour 9 m²

Contre la parcelle communale D 3520 de 24 m².

Cet échange se fera sans soulte.

Le Conseil Municipal valide cet échange à l'unanimité.

La procédure de régularisation initiée avec les époux MERCURI est repoussée, ces derniers ayant apporté de nouveaux éléments dans le dossier.

9. RENOUELEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire l'organisation scolaire à 4 jours à partir de la rentrée 2023 : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

10. QUESTIONS DIVERSES

➤ INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES (I.S.D.I.)

C. ROCHETTE présente les éléments présentés lors d'une réunion avec la DREAL:

- le SIRTOMM gère les ISDI ménagers avec un projet de stockage sur St Etienne de Cuines,
- chaque Communauté de Communes de la vallée doit proposer 2 sites de stockage des ISDI professionnels, dont les matériaux issus des curages effectués dans les cours d'eau dans le cadre de la GEMAPI. Sur le territoire de la 4C, l'ancienne carrière de St Rémy est fléchée comme site potentiel. C. ROCHETTE a rappelé à la DREAL 2 éléments importants : le site a été porté en zone naturelle au PLU de St Rémy (ce n'est plus une carrière) et il figure dans la DUP du futur tunnel sous Belledonne (zone de stockage des matériaux issus du creusement).

➤ ACTIVITE ECONOMIQUE : C. ROCHETTE informe que la société GATE France porte un projet d'investissement sur l'usine de St Rémy par automatisation des chaînes de production. Le projet initial d'agrandissement est caduc.

➤ FERMETURE DE LA TRESORERIE DE LA CHAMBRE : C. ROCHETTE rappelle que la trésorerie fermera le 31 décembre 2022. L'ensemble des trésoreries de la Maurienne sera regroupé à St Jean de Mne. Le Conseil Municipal adopte la motion suivante :

Le Conseil Municipal de St Rémy de Maurienne

➤ INFORMATIONS DE M. LE MAIRE :

- Le travail préparatoire au transfert de la compétence eau/assainissement à la 4C au 1^{er} janvier 2026 est en cours,

- L'obligation de reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2022 est abandonnée,
- Zone de loisirs / noue paysagère : le chantier de reprise est terminé,
- Aéroport / déplacement de la piste : le rapport de l'étude environnementale conclut à l'obligation de déposer un dossier de demande de dérogation à la protection des espèces auprès de la DREAL, ce qui nécessite d'avoir recours à un nouveau bureau d'études et impacte le coût du projet. S. PERREAU rappelle l'accident mortel. Le Conseil Municipal réitère sa volonté de voir ce projet se concrétiser et demande au Maire de poursuivre les démarches.
- L'ancien centre équestre a été repris par M. et Mme DESPLANTE (Maurienne BOF) pour un projet d'élevage et de vente de viande bovine en circuit court.
- SDES / Conseil en Energie partagé : suite au bilan énergétique du patrimoine de la commune, il a été décidé de travailler sur l'amélioration énergétique de la salle Belledonne et du bâtiment de l'agence postale communale. Les autres biens énergivores font déjà l'objet de projets (éclairage public, mairie et groupe scolaire).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

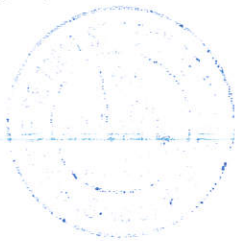
ARRET DU PROCES-VERBAL

Remarques des membres du Conseil Municipal :

Arrêté le : 07/02/2023

Publié le : 13/02/2023

Le Maire,
Bertrand MONDET

La secrétaire de séance,
Marie-France RANCUREL

